



Addis Ababa, Ethiopia P.O. Box : 3243 Tel : (+251-11)5513 822 Fax : (+251-11)5519 321
Email: situationroom@africa-union.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'UNION AFRICAINE CONDAMNE FERMEMENT LA TENUE D'UN «REFERENDUM» UNILATÉRAL Á ABYEI

Addis Abéba, le 28 octobre 2013: La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr Nkosazana Dlamini- Zuma, suit de près la situation dans le territoire de l'Abyei. Elle a appris, avec une profonde préoccupation, l'organisation par des dirigeants de la communauté Dinka Ngok d'un "référendum" unilatéral, afin de déterminer le statut final d'Abyei.

La Présidente de la Commission, tout en comprenant les frustrations découlant du fait que le référendum d'Abyei n'a pas encore eu lieu, comme prévu par l'Accord de paix global (CPA), souligne que cet acte unilatéral est inacceptable et irresponsable. Elle condamne cet exercice dans les termes les plus énergiques possibles. Cet acte unilatéral est en violation des décisions pertinentes du Conseil de paix et de sécurité (CPS), et ne peut qu'aggraver la tension sur le terrain et compliquer encore davantage la recherche d'une solution mutuellement acceptable dans le cadre des engagements existants. Elle appelle ceux qui ont orchestré cet acte illégal à y mettre un terme immédiat, tant il est vrai que leurs actes constituent une menace pour la paix dans le territoire de l'Abyei, et ont le potentiel de déclencher une escalade sans précédent sur le terrain, qui pourrait affecter négativement le processus de normalisation des relations entre le Soudan et le Soudan du Sud, avec de lourdes conséquences pour la région dans son ensemble. Une telle escalade pourrait aussi mettre les casques bleus de la Force intérimaire de sécurité des Nations unies pour Abyei (FISNUA) dans une situation dangereuse.

La Présidente de la Commission prend acte avec satisfaction du rejet par le Gouvernement du Soudan du Sud de toute action unilatérale à Abyei. Elle appelle la communauté internationale, notamment les Nations unies, à condamner l'action unilatérale et irresponsable en cours à Abyei et à faire pression sur ses auteurs pour qu'ils mettent un terme immédiat à leur action.

La Présidente de la Commission réitère la position de l'UA sur la question d'Abyei, telle que contenue dans les communiqués pertinents du CPS, y compris l'acceptation de la Proposition présentée par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'UA sur le Soudan et le Soudan du Sud, le 21 septembre de 2012. Comme l'a souligné le CPS, cette Proposition représente une solution juste et équilibrée qui tient compte des engagements existants et des intérêts des communautés sur le terrain. La Présidente de la Commission appelle également à la mise en œuvre rapide de l'Accord du 20 juin 2011 sur les arrangements administratifs et de sécurité temporaires pour le territoire de l'Abyei. À cet égard, elle se félicite des décisions prises par les Présidents du Soudan et du Soudan du Sud au cours de leur récent Sommet à Juba.

La Présidente de la Commission exhorte les communautés d'Abyei à faire preuve de la plus grande retenue et à coopérer pleinement avec la FISNUA, afin d'assurer le maintien de la paix et de la stabilité dans le territoire de l'Abyei. Elle saisit cette occasion pour rendre hommage à la FISNUA pour ses efforts louables, malgré l'environnement difficile dans lequel la Force opère.

La Présidente de la Commission attend avec intérêt la prochaine visite du CPS à Abyei, et est convaincue que les interactions que le CPS aura avec toutes les parties concernées aideront à désamorcer la tension ambiante et faciliteront une sortie de crise consensuelle, avec le soutien du Groupe de haut niveau.